

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1 avril 2026
Date d'affichage 1 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260407-CM2604-DEL40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 29
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE SEPT AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER UNE PROCÉDURE
D'ABANDON MANIFESTE D'UNE PARCELLE.**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2243-1 à L.2243-4 relatifs à la procédure d'abandon manifeste ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en date du 25 novembre 2020 ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT qu'il est constaté depuis plusieurs années un important entassement de déchets ainsi qu'un défaut manifeste d'entretien de la parcelle située 61 avenue de Verdun, cadastrée section BK n° 94, générant des nuisances pour le voisinage et portant atteinte à la salubrité ainsi qu'à l'esthétique du secteur.

CONSIDÉRANT que la commune a, à plusieurs reprises, adressé des courriers

recommandés au propriétaire afin de lui demander de procéder au nettoyage et à l'entretien de ladite parcelle, sans qu'aucune suite n'ait été donnée.

CONSIDÉRANT qu'un procès-verbal de constat a été dressé le 22 octobre 2025 par un commissaire de justice et transmis au propriétaire afin de constater officiellement l'état du bien.

CONSIDÉRANT que face à la persistance de cette situation, il y a lieu d'engager une procédure d'abandon manifeste conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure d'abandon manifeste concernant le bien situé 61 avenue Verdun parcelle BK N°94.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire dresser par les pouvoirs compétents le procès-verbal provisoire d'abandon manifeste et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à faire notifier ce procès-verbal aux propriétaires et titulaires de droits réels sur le bien concerné.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à l'un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Sylvie LEMOINE



Pour copie conforme

Le Maire
Didier REVEAU



au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.